

nées de Dieu, de consolations qui remplissent l'âme de joie, et qui sont proportionnées au sentiment des souffrances. Il y a eu sous la loi des tribulations tout aussi grandes que celles qu'on éprouve depuis la promulgation de l'Evangile: la loi ne donnait point par elle-même des remèdes efficaces contre toutes les disgrâces; elle n'était pas capable d'établir le cœur dans un état de contentement et de satisfaction, qui adoucit toutes les amertumes de la tristesse, qui apaisait toutes les tempêtes des pensées. Dieu ne considère les hommes que par Jésus-Christ, médiateur unique des hommes. Toutes les grâces qu'il a répandues depuis Adam jusqu'à nous, ont été le fruit de la médiation de Jésus-Christ; par conséquent aussi les grâces de consolation, les grâces victorieuses du trouble de l'âme ont été données en vue de Jésus-Christ. Un prophète, tel que l'auteur de ce psaume, n'a pas ignoré ces rapports si essentiels à la religion même des Juifs. Il a parlé comme l'Apôtre qui dit, que plus nous avons de part aux souffrances de Jésus-Christ, plus nous en avons aussi des consolations qui nous viennent par Jésus-Christ. Si l'esprit de Jésus-Christ qui était dans ce Prophète, comme dans tous les autres, ainsi que l'assure S. Pierre, lui faisait connaître les souffrances de Jésus-Christ, peut-on croire qu'il ne lui découvrit pas en même temps les consolations que ces souffrances devraient répandre dans tous les fidèles?

Ce n'est pas sans raison que le texte appelle nos souffrances des pensées, et qu'il oppose à ces pensées les consolations de Dieu. Outre que les souffrances sont pour nous une source presque infinie de pensées, soit quand nous les craignons, soit quand nous les éprouvons, soit même quand nous les rappelons à notre mémoire; n'est-il pas certain et d'expérience, que ce qui nous trouble le plus, et ce qui nous trouble même avec le moins de fondement, ce sont nos propres pensées? Si nous tirons notre principale dignité de la puissance de penser, n'en tirons-nous pas aussi la pliygme de nos agitations inévitables; et que serait-ce que les tempêtes de nos passions, sans les organes de nos pensées? Aussi les grandes consolations que Dieu nous donne par Jésus-Christ commencent par rétablir l'ordre et la paix dans nos pensées; la différence entre les saints et les pécheurs, quant à la manière de penser, consiste en ce que les premiers n'ont pour ainsi dire qu'une pensée, qui est de plaire à Dieu et de faire en tout sa volonté, au lieu que les pécheurs ont tout autour de pensées qu'il se reconnoît d'objets qui mettent en jeu leurs passions. Ceux-ci ressemblent à une mer agitée, dont les flots se heurtent et se combattent, tandis que les justes sont comme une eau claire et tranquille qui coule dans un espace où rien n'altère et n'interrompt son cours.

VERSET 20.

Le sens de ce verset et de la version que nous y joignons, est qu'il n'est pas possible que Dieu soit injuste, au point d'imposer des préceptes difficiles, sans y attacher de la consolation. Est-ce donc, Seigneur, que vous placez près de vous un tribunal d'injustice, vous qui formez le travail qui accompagne vos préceptes?

L'hébreu porte mot à mot en latin: An sociabitur tibi sedes iniquitatis, ingens laborem in præcepto? Le P. Houbigant traduit: Num societatem ullam habebit tecum tribunal perveritatis, quod nomine legis machinatur iniquitatem? Et, sans sa note: Significat id tribunal in quo iudicet adversus antimum iusti convariarum, et perripit legibus, cum per fa et nefas morti damnarentur. Cette note est encore très-bonne. C'est ce participe ingens qui a fait naître les diverses interprétations de ce verset. Plusieurs rapportent ce participe à sedes, et ils traduisent: Est-ce que le trône d'iniquité qui est établi avec autorité, les vexations, serait placé près de vous? C'est-à-dire, prendriez-vous part aux jugements

iniques qu'il emploie l'autorité pour nous molester? Et c'est se concilier, assez avec le verset précédent où il est parlé des consolations du Seigneur; celui-ci en serait la confirmation; et le Prophète voudrait dire qu'il n'est pas étonnant que le Seigneur console ses serviteurs, puisqu'il est bien éloigné de se joindre aux persécuteurs qui abusent de leur autorité pour imposer des travaux injustes, ou des lois tyranniques.

Mais le sens de notre version est aussi très-bon, et ne contredit point le texte, puisque le participe ingens peut se rapporter à Dieu, et avoir le même sens que, dans finis, ou bien, ô tu qui finis, etc. La Paraphrase chaldaique adopte le même sens: An possibile est quod adlocutus tibi sedes mendacii, qui creabat laborem in præcepto?

Notre Vulgate rentre très-bien aussi dans la pensée contenue au verset précédent. Le Prophète avoue que les commandements du Seigneur sont difficiles; mais, comme les consolations célestes sont prodiguées à ceux qui souffrent en les accomplissant, il s'ensuit que Dieu n'établit point un trône d'injustice en imposant ces lois.

S. Augustin prend le mot de précepte pour une instruction; et il entend que Dieu n'établit point un tribunal d'injustice, quand il nous envoie des tribulations, puisque ces souffrances nous instruisent, qu'elles nous apprennent à redouter les supplices destinés aux pécheurs dans la vie future, et qu'elles nous sont un gage des récompenses promises aux justes. Cette explication a quelque chose de plus lumineux et de plus instructif que les autres.

REFLEXIONS.

Ce qui fait que les souffrances de cette vie nous paraissent si pénibles, et qu'elles nous arrachent si souvent des murmures qui outragent la Providence, c'est que nous perdons de vue les deux états de la vie future, l'état des élus, et l'état des réprouvés. Si nous considérons attentivement ces deux termes ou tout le genre humain abaissement, nous reconnaitrions sans peine que les travaux de la vie présente, bien loin d'être des fléaux de la colère de Dieu, sont des effets de sa miséricordieuse bonté. Quand Dieu, dit S. Augustin, nous obligerait à travailler et à souffrir pendant un million d'années pour acquérir la gloire qui n'a point de fin, nos travaux et nos souffrances n'auraient encore aucune proportion avec l'infini de la récompense. Qu'est-ce donc que si peu de jours d'une vie laborieuse et souffrante, comparés à cette même éternité de bonheur? L'Apôtre regardait comme une épreuve momentané, le cours de nos tribulations; au lieu qu'il considérait les biens célestes comme un poids immense de gloire, comme une couronne dont l'éclat surpassait toutes nos pensées. Il en est de même de ces souffrances passagères mises en parallèle avec le malheur des réprouvés. Qui peut croire, ajoutait le saint docteur, la plus grande douleur temporelle. S'il pense aux feux éternels dont l'Evangile menace les pécheurs?

Ces vérités sont fort sensibles, mais la plupart des hommes attendent leur entrée dans la vie future pour les comprendre; c'est-à-dire, qu'ils diffèrent jusqu'au moment où la connaissance de ces vérités ne peut que les rendre malheureux, parce qu'il n'est plus temps d'en profiter. Dans cette vie on est tenté d'accuser Dieu d'injustice quand il envoie des tribulations passagères; et dans l'éternité, les réprouvés sont fâchés de reconnoître que Dieu est infiniment juste, quand il les accable du poids de ses vengeances éternelles. Ceux qui ont de la foi, ne peuvent trop s'occuper de la révolution d'idées qui se fait dans l'esprit humain au sortir de cette vie mortelle. À ce moment où l'être infini de Dieu se manifeste à toutes les facultés de l'âme, où il ne reste plus d'autres vues que celle de ce tout immense qui ne s'est fait voir jusqu'ici qu'en partie, comme s'exprime l'Apôtre. Alors on juge de tout,

non selon les préjugés, mais selon la vérité pure; non selon le cri des passions, mais selon les principes éternels. Alors Dieu est justifié dans tous ses décrets, dans tous ses conseils, dans tous ses mystères, dans toute l'économie de sa providence.

VERSET 21.

Je traduis par conspireront, qui répond assez au texte et à nos versions. Le texte porte: Ils se rassemblent contre la vie du juste; les LXX: Ils se mettront à poursuivre comme des chasseurs, etc. La Vulgate approche plus de ce sens; mais elle n'est point contraire au premier; c'est des juges iniques qui conspirent contre le juste, lui tendent des embûches pour le perdre. C'est proprement ce que signifie captivum. Ce verset est placé comme pour amener le suivant, où le Prophète reconnoît la protection qu'il a reçue de Dieu; et ces deux versets se lient sans difficulté avec les précédents, où il est parlé des consolations du Seigneur et de l'équité de ses jugements. Le Prophète veut donc dire qu'en vain les persécuteurs formeront des complots contre le juste, qu'en vain ils prendront des mesures pour verser le sang innocent.

REFLEXIONS.

S'il n'y avait point de persécuteurs de la justice, quel usage feraient les justes de la protection de Dieu? Mais quelle serait cette protection, sans les biens de la vie future? ou voit ici des hommes violents qui conspirent contre la vertu, et qui condamnent l'innocent. Il faut, s'il y a une protection divine, ou que Dieu délivre ce juste des mains de ses ennemis, ou qu'il l'abandonne à leur fureur, pour le dédommager dans un autre état de ce qu'il a souffert injustement en cette vie. Il est prouvé, par l'expérience de tous les siècles, que Dieu n'a pas toujours soustrait les hommes de bien à la tyrannie des méchants. L'histoire de J.-G. et celle des martyrs le démontrent. C'est donc dans un autre vie que le Dieu protecteur se manifeste, qu'il rendra justice à la vertu en la couronnant. Des cette toute l'histoire nous l'apprenons, elle est, mais cette récompense n'est pas parfaite; elle laisse des tribulations, elle est soignée, elle ne manifeste pas aux yeux de l'univers les trésors de la bonté divine. La protection de Dieu doit porter les caractères d'infinité qu'ont ses autres attributs. C'est après de son trône que coulent les torrents de consolation, dont les saints ne reçoivent sur la terre qu'une sorte d'avant-gout. Paul s'écriait que son âme goûtait une joie comme excessive dans ses tribulations; et il lui restait à attendre le moment où il goûterait sans tribulation, non seulement cette même joie, mais une autre, qu'il n'est point donné à l'entendement humain de concevoir ni d'expliquer, avant que d'être revêtu de la lumière qui n'est suivie d'aucune alternative d'obscurité.

VERSET 22.

L'hébreu n'est différent qu'en ce qu'il dit: Mon Dieu s'est fait (comme) le rocher de mon espérance. J'ai déjà remarqué bien des fois que, dans la langue sainte, ce terme de rocher est employé pour désigner et caractériser la protection divine. Voilà ce qu'oppose le Prophète aux intrigues et aux violences des méchants, l'asile en Dieu, la protection inébranlable de Dieu. Il parle de sa propre espérance; car c'est une condition nécessaire pour obtenir le secours céleste. Dieu n'appuie que ceux qui mettent leur confiance en lui.

REFLEXIONS.

S. Augustin est admirable sur ce verset: « Dieu

1. Laus cantici ipsi David. XCIV.

Hebr. xciv.

2. Venite, exultemus Domino; jubilemus Deo salutaris nostri.

3. Præoccupemus faciem ejus in confessione; et in psalmis jubilemus ei.

(LXXIIII.)

c'est devenu votre asile dans la tribulation; vous n'auriez jamais cherché cet asile, si vous n'avez pas été en danger; et vous vous êtes trouvé dans le danger, afin de recourir à cet asile. Voilà comment Dieu nous envoie des souffrances pour nous instruire; il permet que les méchants nous persécutent, et ces persécutions nous font rechercher un asile en lui; tandis que nous jouissons des prospérités mondaines, nous ne pensons pas même à cet asile. Car qu'il se ressouvient de Dieu en goûtant les satisfactions de la vie présente? Il faut que les espérances du siècle s'évanouissent, pour que les espérances de Dieu se raiment. Il faut donc égarer des disgrâces, pour dire comme le Prophète: Dieu est devenu mon asile, Dieu est devenu l'asile de mon espérance.

Ce n'est encore que de l'espérance, tandis que nous sommes sur la terre. Nous espérons, nous ne jouissons pas. Mais ne nous lassons point d'espérer, nous avons un garant qui ne nous trompe point; déjà il nous console, il tempère les maux que nous éprouvons; car il est écrit que Dieu est fidèle, qu'il ne souffrira pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, mais que jusque dans la tentation, il nous fournira à tous les moments le moyen de la soutenir. Il nous donne de la constance, non pour nous détruire. C'est ainsi que le potier en use à l'égard des vases d'argile qu'il prépare: il les met au feu, non pour les briser, mais pour les former.

VERSET 23.

Ce verset est le contraste du précédent. Les justes trouvent dans le Seigneur un asile, un protecteur; et les impies un malin irrité, un vengeur. Dieu leur rendra ce que méritent leurs crimes; il les exterminera à cause de la malice qui a été le principe de leurs égarements.

Le texte et notre version sont entièrement d'accord. Les LXX n'ont point la répétition de disperdet illos. Elle est dans l'hébreu, et la Vulgate est en ceci plus exacte que la version grecque.

REFLEXIONS.

Dieu rend aux élus non leurs travaux, leurs tribulations; mais leurs vertus, surtout la plus excellente de toutes; qui est la charité; et il la perfectionne, et il la rend immuable, et il la couronne d'une gloire immortelle. Au contraire, il rend aux pécheurs non leurs plaisirs, leurs richesses, leurs dignités, mais l'iniquité qui les a accompagnés jusqu'à tombeau. Elle leur est désormais inhérente; et c'est ce qui les rend des objets d'horreur aux yeux de Dieu; c'est ce qui consume leur réprobation pour toute l'éternité.

Qu'est-ce que cet état où l'homme n'est qu'iniquité aux yeux de Dieu? une destruction, non de la substance même des pécheurs, ce serait un avantage pour eux; mais un exil éternel de la présence divine et de tous les biens; une incapacité absolue de se tourner vers Dieu, et d'en être écouté favorablement; une privation totale; et de ce qui leur a été enlevé en cessant de vivre; et de ce qu'ils pouvaient espérer dans l'éternité. Il ne reste au réprouvé que le néant du péché et le désespoir de l'avoir commis, que la conscience du mal qu'il a fait et de l'impossibilité d'en faire pénitence. Cette destruction est le comble de tous les maux; qui aurait mieux pour lui, disait J.-G. en parlant du traître apôtre, qu'il ne fut jamais né.

PSAUME XCIV.

1. Venite, lausnetis le Seigneur avec allégresse; célébraz par nous transports le Dieu de notre salut.

2. Haïsons nous de prévenir sa présence en reconnoissant sa gloire; faisons éclater notre joie par des cantiques en son honneur.

3. Préoccupons nous de sa face en confession; et en psalmes jubilemus ei.

(LXXIIII.)

4. Quoniam Deus magnus Dominus, et rex magnus super omnes deos.

5. Quia in manu ejus sunt fines terre, et altitudines montium ipsius sunt.

6. Quoniam ipseus est mare, et ipse fecit illud; et siccam manus ejus formarunt.

7. Venite, adoremus, et prociadamus, et ploremus ante Dominum, qui fecit nos: quia ipse est Dominus Deus noster.

8. Et nos populus pascuæ ejus, et oves manûs ejus.

9. Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

10. Sicut in irratione, secundum diem tentationis in deserto.

11. Ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt et viderunt opera mea.

12. Quadraginta annis offensus fui generationi illi; et dixi: Semper hi errant corde.

13. Et isti non cognoverunt vias meas, quibus juravi in ira mea: si introibunt in requiem meam.

#### VERS. 1. — LAUS CANTICI IPSI DAVID (1). DE HAC

(1) Nullus in Hebræo titulus, neque apud Eusebium. Quædam septuaginta Interpretum exemplaria ferunt cum Vulgata: *Laus seu canticum David*. Addunt alia: *Epigramma carens apud Hebræos*. Scriptum autem à Moyse Hebræi, sub vite finem, post vocem *seditionis* in Deum, et anno itineris quadragesimo. Hæc verò sententiâ decimo Psalmi versiculo nititur, ubi quadragiesimè hujus anni auctor meminit. Alii ex Rabinis ad regnum Messie referunt. S. Paulus sub Davidis nomine hunc Psalmum laudat, et aliquos ex eo locos mystico sublimique sensu interpretatur. Cùm verò non datâ operâ, ac solummodo ut orationi serviat, hunc Psalmum Davidi adscribat, communique in eâ re opinionem, plerosque Psalmos Davidi tribuunt, sequitur, id minime tenit catholicos interpretes, qui verum Psalmi auctorem veramque illius scribendi occasionem quaerunt.

Igitur sunt qui ob pompam translationis arce ex ædibus Obedelomi in Davidicum tabernaculum Sionis exaratum velint. S. Basilus et Theodoretus aiunt Davidem, cùm eâ que sub Josie regno ventura erat prophetie prævidisset, hunc Psalmum exarasse, quo populus ad Domini cultum atque obsequium revocaret. Aliis quibusdam Patribus esse videtur parenetica oratio ad Judeos incredulos, ut Christum excipiant, victisque illius prædicationi et Evangelii veritati manus dent, neque majorum pertinaciam imitentur. Alii ad libertatem et captivitate Babylonicâ referunt; id quod cum his congruit quæ in Psalmis 89 et 91, propositum. Psalmos scilicet, qui octogesimam nomum sequuntur, titulo carentes in Hebræo, Levitarum opus esse Moysi posteriorum, vel alicujus ex istis in captivitate videntur. Hanc nos sententiam in interpretatione sequimur.

Psalmum, *Venite, exultemus*, Ecclesia quotidie matutinarum precum initio recitat, at ex vetusto Romano Psalterio, quod aliquibus in locis à Vulgata dissidet. Manuscripta Psalteria et Breviaria impressa etiam ante concilium Tridentinum, Psalmum hunc non nisi à Vulgata ferunt; quem aliqua post concilium edita servaverunt. At omnia vulgò Breviaria hunc Psalmum è Romano vetusto Psalterio imitatorum loco habent; cùm enim Breviaria et Missalis corrigendi provinciam concilium supreme pontificis auctoritati reliquerit, eaque correctio sub Pio V demum absoluta fuerit, Romanum imitatorum, quod hymni ejusdam

5. Car le Seigneur est le grand Dieu; il est le grand roi; il est au-dessus de tous les dieux.

4. Tous les confins de la terre sont en sa main, et il est le maître des montagnes les plus élevées.

5. La mer lui appartient, c'est son ouvrage; et ses mains ont formé la terre.

6. Venez, adorons, prosternons-nous, pleurons en la présence du Seigneur qui nous a faits.

7. Car il est le Seigneur notre Dieu; nous sommes le peuple de son bercail, et les brebis de sa main.

8. Si vous entendez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

9. Comme il arriva, lorsque vos pères me courroucèrent par leur révolte dans le désert; ils me tentèrent, ils mirent ma puissance à l'épreuve, et ils virent les prodiges que j'opérai alors.

10. Durant quarante années, j'ai eu du dégoût de cette nation, et j'ai dit: Ils sont toujours livrés aux égarements de leur cœur.

11. Ils n'ont point connu mes voies; c'est pourquoi j'ai fait serment dans ma colère qu'ils n'entreraient point dans mon repos.

#### COMMENTARIUM.

inscriptione sentiendum, ut supra, Psal. 92. Porrò Psalmi hujus, ut et reliquorum omnium istius editionis, versio è Psalterio Gallico sumpta est. Alioqui in precibus Ecclesie paulò aliter legitur. Nam Romanum Psalterium Gallico sive Hieronymiano antiquius in usu esse desiit, præterquam in hoc Psalmo, quando ad matutinas legitur et in introitibus, gradualibus et communioibus, quæ vocamus. Quod præcipit missæ nostre antiquitatem ab Ecclesie primis temporibus repetendam. Nam alibi veterissimè illius versionis fragmenta non exstant, nisi fortassè sparsim per Tertullianum, Cyprianum, Hilarium, et scriptores Latinos Hieronymo superiores. Adde et Augustinum. Nam eum non potuit probari statim Psalterium à Hieronymo ad Græcos fontes recensitum. At eo nunc hodiè utimur, et Gallicum cum ipsomet Hieronymo appellamus, ut pote à Gallis primò omnium receptum, cui et Damasus auctoritatem dedit.

VERS. 2. — VENITE EXULTEMUS DOMINO. Hoc Psalmo Dominus, Deus salutaris, Deus magnus, rex magnus, ejus sunt terra, mare, etc. est Christus, Hebr. 7 et 4, 5, qui eduxit populum de Ægypto, et in deserto tentantem, murmurantem, non credentem perdidit. 1 Cor. 10, 9, et Jude 5. VENITE. Particula exhortandi, ut infra, vers. 7. DEO: clangamus rupi salutis nostræ, propriè, in quâ tuti sumus.

VERS. 3. — PRÆOCCUPEMUS FACIEM EJUS, præveniamus; priùs acceleremus, priùs veniamus solito ad celebrandum eum. Deus preveniri non potest simpliciter, sed ad aliquid, et quodam respectu, cùm ipsius gratia nos perpetuò præcurrat. Undè gratia preveniens

loco habebatur, in omnibus ubique Breviariis servatum est, quoniam idem Psalmus ex Vulgata lectione in aliis officiis horis legitur, veluti sub finem primi nocturni ferie sextæ apud quædam vetusta Breviaria ad usum monachorum S. Benedicti. (Calmet.)

dicitur. Eia ergo agite, mature occurramus majestati ejus, cum publicâ laudatione et cantionibus buccinæ ejus; properemus venire in conspectum ejus cum laude et hymnis, CONFESSIO, simplici oratione, voce et celebritate oris. IN PSALMIS, carminibus, odis lyricis, laude musicâ et instrumentorum; q. d.: Tam prosâ oratione, quàm carne: tam voce quàm instrumentis musicis celebremus eum; confessio est oris, Psalmus instrumentum.

VERS. 4. — QUONIAM DEUS MAGNUS DOMINUS (1). Quoniam et quia, per anaphoram sæpiùs repetuntur, ut afferantur multe rationes, cur Deus sit laudandus, et personandus. Dominus. Hysterologia. Nam Dominus Adonai, supponit pro proprio Christi nomine, estque verbi suppositum. Quoniam Dominus est magnus Deus, itemque magnus rex. SUPER OMNES DEOS, super omne quod habetur deus, aut colitur ut deus, ut infra 2 Psal. 5. Super omnes deos fictitious. Tacitè significat evertendam idololatriam per Christi adventum; vel, super omnia corpora aethera, et mentes coelestes. Kimhi. Item, super iudices, et principes universos. Elohim, etiam de his enuntiat. Irrepsit in aliqua exemplaria Romani Psalterii secunda quedam ætiologia: *Quoniam non repellit Dominus plebem suam*. Sed illa desideratur in fonte et Septuaginta. Interim loco congruit, et sententiam exaggerat. Nam cum tres ceteræ ætiologie duntaxat ostendunt universam Dei in res providentiam, hæc etiam propriam et peculiarem declarat.

VERS. 5. — QUIA IN MANU EJUS SUNT FINES TERRE, penetralia et interiora terre propriè, profunditates, q. d., scrutationes, pervestigations. Abstrusa sunt in ejus manu, id est, potestate, presentia, arbitrio. Nihil est tam abditum in rerum naturâ, tam profundum et altum, quod non subit ejus potestati et presentie, quod non ei sit presens et promptum, ut quæ tenentur manibus. Terra autem extremum est centrum ipsius. Loquitur enim de finibus interioribus, non exterioribus sive mundi plagis. ALTITUDES. Alii, roborâ. Sed satius est, ut sit antitheton, et altitudines opponantur profunditatibus terre. Tam terra profundissima ipsius Dei sunt, quàm montium elevationes et eminentie. Tam terra intima, quàm quicquid de montibus supra terram eminet. Neque enim *q. d.*, vel *toghaphath*, cacumina et vertices designant; sed more Mathematico, lineam, quæ secundum profunditatem ab extremo in extremum ducitur. *toghaphath*, delatigari prop., unde *toghaphath*, lassitudines montium, id est, altitudines, in quibus pergrandis animantes lassantur. Sic Job. 22, 25. Argentum, *toghaphath*, profunditatum; q. d., lassitudinum, in quo quaerendo homines delatigantur; et, Num. 23, 22, altitudines rhinoceroti.

(1) Ratio propositionis. *Deus*, hoc est, ex Ezra et Kimhi, angelos. Accipio ego *deus*, ut sonat, pro iis qui pro diis à mortalibus coluntur. Quidam codices tam Græci quàm Latini in extremo hoc versu præter fontem addunt hæc verba, *quoniam non repellit Dominus plebem suam*: quæ verba videntur desumpta ex versu 14 Psalmi mox precedentis. Ea neque Chaldaeus neque versio D. Hieronymi habent. (Muis.)

*rois ei*, id est, cornu, quale rhinocerotis altissimum. Iesus suvr. Sic et Hebræicè *lo*, à Romanum Psalterium, ipse conspicit: novit scilicet liquidò profundas et altas montium radices, atque fundamenta; novit præfinitè quàm aliâ sint montes, ac quantum supra solum eminent. Quod geometræ et optici non satis exactè assessorunt cum suis tot præceptis, propositionibus, demonstrationibus, instrumentis et machinis.

VERS. 6. — ET IPSE FECIT, PRODUCTI. Sequenti versu aliam habebit notionem. SICCAM, terram, cujus propria qualitas est siccitas, Gen. 1. Nam in ea prædominatur.

VERS. 7. — ET PLOREMUS CORAM DOMINO. Propriè, geniculerum, ut loquitur Tertullianus, genua flectamus. Quod usurpavit Isaias, dicens 45, 23: *Mihi curabitur omne genu*. QUI FECIT NOS, qui benefecit nobis, qui nos ornavit, decoravit, insignivit beneficiis, amplificavit, ut Deut. 32, 6, et 1 Reg. 12, 6: *Dominus qui fecit Moysen et Aaronem*. Vulgò tamen referunt ad simplicem hominum procreationem. Atqui illa impius cum populo Dei communis est, cùm David hic loquatur de singulari quadam Dei erga suos beneficiâ et largitate.

VERS. 8. — POPULUS PASCUÆ EJUS, quem pascit suâ doctrinâ et bonis, qui nos spiritualiter et corporaliter alit magnâ suâ providentiâ et bonitate. ET OVES, quas manus suâ ducit et regit. NOS, qui ab eo regimur. Christus pastor est noster, Joan. 10, 11, Ezech. 34, 25. Pergit in metaphorâ. Alii, *Oves manûs ejus*, quas manu suâ creavit et fecit.

VERS. 9. — HODIE SI VOCEM EJUS AUDIERITIS. Respicit ad eos quos exhortatus fuerat et compellaverat supra, vers. 2, et 7. HODIE, hoc die adventus ejus, sive incarnationis. SI VOCEM EJUS, Domini (Christi ex Apostolo). Nam hortatur ad excipiendam Christi vocem, id est, Evangelium. Undè hodiè hic sumitur pro presenti vitâ, vel etiam toto tempore gratiæ et salutis, ibid. Hebr. 3, v. 7. Sententiam perspicuam et præstantissimam Masoreta, ad quorum commenta Gnostici obstruunt, non modo obscitant, verum etiam depravant, iungendo præcedentibus, et versum hic finiendo: *Venite, adoremus, et prociadamus, si modo vocem ejus audire volueritis; vel, nos populus ejus sumus, si hodiè vocem ejus audieritis*. Hinc deinde incipiunt versum, et legunt separatim: *Nolite obdurare corda vestra*, etc. Atqui hæc distinctio apertè Spiritui sancto adversatur, qui per Paulum, ad Hebr. 3, 7, et 4, 7, ne dum per nostros Septuaginta aliquoties hanc connexionem repetit, et semper ita jungit: *Hodiè si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra*. Adde enallagen personarum, quæ jam sit, manifestè nostram distinctionem evincere. Quis enim non videt, si audieritis, aptius cadere in verbum ejusdem persone, nolite obdurare, quàm cum diversâ personâ, adoremus, vel, nos populus pascuæ ejus, copulari? Clemens Alexandrinus, in Protrep. Hodiè, pro semper accipit, ut dies hæc una cùm sæculis usque ad consummationem sæculi extendatur. Sic

Chrysostomus, *semper, donec constat mundus* (1).  
 VERS. 10. — Sicut in irratione. Deterret ab incredulitate, exemplo patrum, qui ob eam exclusi sunt promissa terra. Et primum quando pro aquis in Raphidim contenderunt cum Mose tentantes Deum, Exod. 17, 2. Attingit autem duo peccata ejusdem loci et temporis. Nam vix exacto mense ab exitu partim rixati sunt cum Mose, de aquis, partim tentarunt Deum dicentes: *An est Dominus in medio nostris, ut præbent nobis cuncta necessaria?* Exod. 17, 7. Posterior autem magis Deum irritavit; proinde dicitur: *Non tentabitis Dominum, quemadmodum tentastis in Massa* (tentatione, sive loco tentationis). R. Mose, *sicut in irratione*, contentione proprie, contradictione et jurgio. Sicut enim irritarunt et exacerbarent Mosem suis jurgis, contentionibus, contradictionibus: Vel potius, ut sit nomen loci, sicut in loco irrationis, sicut in Meriba, loco deserti, in quo jurgati sunt cum Mose, et murmurarunt propter aquam penuriam. Aludunt enim ad aquas contentiosis, Exod. 17, 2, sive contradictionis, Num. 20, 4, 5. Bis enim propter aquas irritarunt Mosem, et tentarunt Deum in Raphidim et Cades. Sic enim hæc duo sunt distinguenda, ut irritatio referatur ad Mosem, tentatio ad Deum. SECUNDUM DIEM, sicut in die, sicut in tempore tentationis Dei, vel instar diei: quo tentabatur Dominus, dicentes, Exod. 17, 7: *Estne in nobis, an non?* quod illis debesset aqua ad bibendum. Hoc autem secundum ejusdem loci et temporis peccatum fuit priore longe gravius, non jam in Mosem utpote, sed in Deum susceptum. Ideo enim Moses vocavit nomen loci illius non tantum Meriba, irritatio, jurgium, contentio, contradictio, sed et Massa, tentatio. Ibid. Ex quo debemus licet accipere irrationem, sive ut in Romano Psalterio, *exacerbationem, et tentationem*, pro nominibus propriis, non appellativis. Utrumque autem pertinet ad eandem historiam. Vocavit enim nomen (loci) Meriba, jurgium, et Massa,

(1) NOLITE OBBURARE CORDA VESTRA, etc. Hebr., *cor vestrum*, etc. Quo melius populum ad Deum colendum excitet, et plus ponderis oratio habeat, inducit Deum ipsam hortantem populum, adhaerentemque ne patrum in deserto iniquitatem et contumaciam imitetur, nimirum si nolit Deo sicut salutis auctori et conservatori perpetuo debitum cultum exhibere. Ad intelligendum autem hunc versum scire oportet Israelitas in Raphidim, quod extremam jam sit laborantem, jurgio Moysen virum optime meritum adortos agere ab ejus exitu temperasse: tuncque illis Moysen: *Quid jurgamini contra me? cur tentatis Dominum?* et idcirco loco isti nomen datum Massa, hoc est, tentatio, et Meriba, id est, *is: propter jurgium filiarum Israel, et quia tentaverunt Dominum, dicentes: Estne Dominus in nobis (in medio nostris), an non?* Ad hanc historiam, que historia describitur Exod. 17, nihil non est dubium propter duo illa nomina, et Ita scilicet Kimhi, quin referri debeat hic versus. Erat dicit hic impudens esse interpretes, sed videri hunc versum ad hanc sectionem pertinere, que per exploratores exorta est, de quo legendum cap. 14 Numer. Si sic est, Meriba et Massa, non pro nominibus locorum propriis, sed pro appellativis sunt accipienda, vertendumque, *sicut in contentione, seu contradictione, sicut (in) die tentationis, quo modo Græc., Lat., D. Hier., Felix, Pagn., acceperunt.*

(Muis.)

tentatio, ibid., et 1 Cor. 10, 6, 2 Cor. 10, quasi jurgatio Mosis, et tentatio Dei idem locus dicitur sit ob binos eventus et peccata. Quare Ahen-Ezra suspicatur populum fuisse scissum in duas factiones, quarum una rixari vellet cum Mose, altera tentare et explorare Deum, id est, Dei potentiam, presentiam et voluntatem. Adde hanc aquarum petitionem fuisse procuratam, litis et contentiosis studio, schismaticonum invidia et malevolentia, item non ob potentium necessitatem, sed voluptatem. Nam quia abundabat manna, nihil opus habebant aqua, *chi haia bo lechem venim, velsah misad hatsom; vescheitarad hata that miltathal vethal miltahlah, in manna enim erat panis et aqua, inquit Hebraei apud auctorem fasciuli myrrhae, ac erat humidum per se, et quando descendebat, rorem habebat subter, et rorem supra.* Quin etiam justa Patrum traditiones à R. Selomone, Exod. 16, fundebat rivus aquarum idoneas ad adaquanda populi peccata, dum incalcescente sole liquesceret duabus horis ante meridiem. Recte igitur Moses has aquas vocavit contradictionis, sive, ut noster interpres hic habet, irrationis vel exacerbationis (nam tam in Mose quam Davide idem est vocabulum Meriba), quis duntaxat petita videbantur ad contradictionem, eodem videlicet spiritu quo sectarii usum calicis promiscuum petunt in Christiano manna, quasi alterutra species non contineret totum Christum, sed caro in una existat sine sanguine, in altera sanguis sine carne.

VERS. 11. — UBI TENTAVERUNT ME PATRES. Inducit Deum loquentem ex abrupto, ut comminatio sit vehementior, ubi duntaxat subaudiendum est, *inquit, ut fieri diximus in mimesibus, Psal. 2. Ubi, inquit, tentaverunt me patres vestri* (Num. 11, 4 et 13, 2, 5 et 16, 4, et 21, 6. Exod. 17, v. 7), in Massa et Meriba, quo vocabula hebraica alludunt. Probaverunt, murmurantes et dubitantes de providentia et veritate Dei, Num. 14, 2, 3. Me, addit in fonte: sed quia per Zeugma facile è proximo membro intelligitur, item quia metonymice accipitur pro eo quod sequebatur. OPERA MEA, prætermiserunt, ut et Paulus. Probaverunt me, inquit, meam potentiam, opera mea potentia et mira. MEA, à me patrata, plurima et ingentia, eaque duorum generum. Nam alia fuerunt temporalia, ut coturnices, aquarum dulcoratio, tuba montis Sinai; alia permanentia et perennia, ejusmodi quatuor recensent, manna, rivus è rupe fluens, columna ignis, columna nubis. Illa enim populum non deseruerunt usque ad ripam Jordanis anno quadragesimo.

VERS. 12. — QUADRAGINTA ANNIS OFFENSUS. Contrahit universè peccata, quibus contumaciter se exacerbavit in deserto per annos quadraginta. Nam propositum duntaxat tentationem sive injuriam sibi factam initio exitus. Cætera nominatim non attingit, quoniam priorioris id fuisse insitit, et sat erat significare illos dei peccis non vixisse rectius. OFFENSUS FUI. In Romano Psalterio, *proximus fui*, nam utrumque significat *πεποιθην, sive προσεβλην, offendi, propinquare.* Quadraginta annis totis quibus versati sunt in desertis Arabiae, infensus fui isti populo ob incredulitatem; vel

(Jehel.)

proximus (in malum, ut idem sit sensus, qui hic et in Hebreo nempè): *Quadraginta annis justis, impressionem feci, inimicis hominibus illius ætatis; id est, oppressi eos crebris calamitatibus et poenis, et propter eorum incredulitatem, omnibus in deserto prostratis,* Hebr. 2, 5, et 4, 17. Sic Latine instare, imminere, urgere, premere. Gallicè, *être prêt à frapper.* Quo modo Clementis Alexandrinus, in Protrep.; incredulis et errantibus *πεποιθῆσθαι è θεῷ, καὶ ἀπειθεῖν, infensus fuit Deus et minatus.* D. tamen Augustinus recepit in vulgato significat; de signis et prodigiis Dei presentiam attestantibus. At Hebraicè, *akia*, id est, peritissus sum; Call.: *Je me suis ennuyé de ce siècle-là.* Traduit me illius ætatis et generis hominum. Molestia mihi fuit ista generatio atque displuit. Per tot annos detinuit in deserto, tantisper dum extinguerentur, neque promissionibus potirentur. Nam quotquot ex Aegypto excedentes vicissim annum attigerunt, in deserto, præter Josue et Caleb, mortui sunt. GENERATIONI. Hebr., *dor*, de ætate sive hominibus illius ætatis.

VERS. 13. — QUIBUS JURAVI IN IRA MEA. In vulgatis exemplaribus, *ut, sed rectius, quibus, et;* enim habet Apostolus, Hebr. 5, 11, *non es;* et Hebraicè, *asher.* Si introibunt, id est, nequaquam introibunt. Formula jurandi elliptica ad indicandum *melios, et commotionem animi sive iram.* Si introibunt in requiem meam, ne sim Deus, habebat mendax, aut quid simile per apoloisepim, ut Chrysostomus non alienè monent in hujusmodi, *si, pro non, sumi.* Tanti fui graviter offensus isti populo, ut firmam tulerim sententiam, et quidem interposito jurejurando, ipsos minime in terram pro-

Ce psame a pour titre : *Laus cantici ipsi David*; ce qui dénote un cantique de louanges dont David est l'auteur. On lit le même titre dans les LXX. Quelques exemplaires de ces interprètes ajoutent que ce psame n'a point de titre chez les Hébreux; et cela est vrai; mais il ne s'ensuit pas que le psame ne soit point de David. S. Paul le lui attribue positivement; et il est étonnant que quelques interprètes même catholiques du nombre desquels est D. Calmet, contredisent l'Apostre sur ce point. Ce dernier commentateur dit que S. Paul n'attribue pas ce psame de propos délibéré à David, mais seulement par forme de discours, et qu'il a suivi en cela l'opinion commune qui faisait David auteur de la plupart des psames. Cette raison, qui n'est appuyée d'ailleurs sur aucun fondement, se concilie-t-elle avec ce que tout catholique croit qu'un écrivain sacré ne se trompe point dans ce qu'il énonce positivement et sans ambiguïté? Quand il se trompe des variétés dans les exemplaires, on peut suspecter quelques fautes de copies; mais ici tous les exemplaires de S. Paul sont uniformes. Aussi, les protestants eux-mêmes reconnaissent-ils assez communément que David est l'auteur de ce psame, quoique son nom ne soit pas à la tête dans le texte hébreu. D. Calmet lui-même explique l'Épître aux Hébreux, par exemple, non en doutant pas que S. Paul n'ait attribué affirmativement et sans équivoque le psame 94 à David. Je dis plus encore: les raisonnements que fait l'Apoître dans son Epître, supposent évidemment que David a composé ce psame. Car si Ton admet, comme Calmet, que c'est un des descendants de Moïse qui l'a fait durant la captivité, et que son intention étoit d'exciter ses compatriotes à ne pas se rendre indignes de rentrer dans la Judée, S. Paul ne peut plus s'en servir pour dire

missam ingressuros. In requiem meam, in terram promissionis, ubi sedes quietas illis promiseram et daturus eram. Nullus eorum introiit in terram promissam, præter Josue et Caleb. Hoc impletum in sexcentis tribus millibus, quingentis quinquaginta, quos in censum Moses jussu Dei redegemat, Num. 2, 10, ad invadendam Chanaanam, et fruemdam, sive in his qui egressi fuerant ex Aegypto duce Mose. Nam hi omnes in deserto perierunt, et qui introierunt nati sunt in desertis, ac veluti novus fuere populus, qui nunquam fuerat in Aegypto. Præter Josue et Caleb, sacerdotes etiam et Levites, ut Eleazar, Ithamar, excipiendi sunt. Nam hi non comprehendebantur hoc juramento, neque censu Israelitarum in Numeris peracto. Requiem autem eam appellat, quod in ipsa requieturi essent Israelite à servitute, et jugo exterarum gentium; nempe terram, in qua quietam vitam et tranquillam duerent. Antea enim tam ipsi quam patres ipsorum in certis sedibus semper vagati fuerant, et variis peregrinationibus moti. Aliqui requiem terram promissionis dicitam putant, propter arcam fœderis, symbolum presentie Dei in terris. Paulus etiam refert ad cælum, ubi se requiescimus ab operibus nostris, ut Deus die septimo requievit à suis. Hic est enim Sabbatissimus, quem populo Dei reliquum esse ostendit. Hebr. 4, 9. Adde veterem terram Chanaan, que rerum omnium copiâ affluat, fuisse imaginem future patrie celestis, ubi omnia quietâ, dulcia et felicia. Concludit abruptè cum apoloisepi, ut ostendat magnam suam esse iram contra peccatores, præsertim incredulos, ac grave eorum periculum.

aux nouveaux chrétiens qu'il devoit attendre un repos dans la céleste patrie. On verra la force de ce raisonnement dans la suite de notre explication. Il est donc très-certain que David est l'auteur de ce psame, dont l'objet en général est d'exciter les fidèles à louer le Seigneur, et à être dociles à sa voix. L'usage qu'on fait S. Paul, ne prouve peut-être pas qu'il soit prophétique, mais il prouve qu'on ne doit pas en borner le sens aux seuls Juifs du temps de David. Cette pensée se développera aussi dans notre commentaire. On chante ce psame dans l'Eglise au commencement de Matines, mais avec des différences qui ne sont pas dans la Vulgate. On la retenu tel qu'il étoit dans l'ancien Psautier, parce que la réformation du Bréviaire faite par Pie V, a recréé l'édition de la Vulgate donnée par Clément VIII.

VERSETS 1, 2. C'est une invitation que fait le Prophète aux fidèles pour les engager à exalter la grandeur de Dieu; il veut qu'on le célèbre avec joie, qu'on chante les beaux cantiques en son honneur, qu'on se hâte de se présenter devant lui. Il appelle Dieu l'auteur de son salut et de celui de son peuple. L'hebreu dit, *le rocher de notre salut;* le P. Houbigant rend ce sens par, *Deo fortissimo,* pour marquer la puissance et la force de ce protecteur supérieur. La confession dont parle David, est exprimée dans le grec par le mot dont l'antiquité ecclésiastique se sert pour désigner la confession des péchés et même la confession sacramentelle. C'est pour cela que plusieurs interprètes croient que le Prophète recommande ici l'aveu de notre misère et les sentiments de pénitence.

Ce sens peut être littéral ; mais on sait en général que le mot *confession* dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin, signifie souvent *louange, actions de grâces*, et c'est en ce dernier sens que l'entend ici S. Jérôme. Il signifie néanmoins aussi quelquefois *aveu et pénitence* des péchés, comme S. Augustin le remarque très à propos en disant : *Il y a une confession de louange et une confession de méprisement.* Le Prophète nous exhorte à l'une et à l'autre.

## RÉFLEXIONS.

Si nous n'étions jamais loin du Seigneur, il serait comme inutile de nous inviter à nous approcher de lui. Il est vrai que Dieu par sa présence ne s'éloigne jamais de nous : dans son psaume 138, où il nous dit que, quelque part que nous tournions nos pas, nous trouverons toujours le Seigneur. Mais cette immensité de Dieu n'empêche pas que les hommes ne soient loin de lui, quand ils sont dans le péché ; et c'est en ce que Dieu déclare lui-même par la bouche d'Isaïe : *Le peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi.* C'est donc l'aveu du cœur et le défaut d'amour qui nous éloignent de Dieu. Ne disons-nous pas tous les jours que, quand nous aimons quelqu'un, l'affection nous rapproche de lui, fit-il à de grandes distances de nous ? Ne prouvons-nous pas au contraire qu'en vivant même avec quelqu'un que nous n'aimons pas, nous sommes toujours aussi loin de lui que s'il y avait des espaces immenses entre lui et nous ? Jugeons par là de notre situation à l'égard de Dieu. C'est l'amour qui nous rapproche de lui, qui nous unit à lui ; c'est l'indifférence et plus encore le péché qui nous en éloigne. Je conçois que S. Paul était près de Jésus-Christ, quand il disait que Jésus-Christ était sa vie ; et je conçois de même que la plupart des hommes sont très-éloignés de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont aucun sentiment de son amour.

Venez donc, dit le Prophète, occupons-nous des louanges du Seigneur, célébrons ses grandeurs avec allégresse, bâtons-nous de rechercher sa sainte présence, consacrons lui nos cantiques. C'est le détail de tous les hommages que le cœur et la bouche doivent à l'Être suprême. L'Apôtre répétait aux premiers fidèles la même instruction : *Instruisez-vous, et animez-vous les uns les autres par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant à l'honneur de Dieu du fond de vos cœurs, avec un esprit de reconnaissance.*

## VERSET 5.

Voilà tout le verset dans l'hébreu et dans la Vulgate. Les LXX de l'édition du Valican et le Psautier romain ajoutent, *parce qu'il ne rejettera point son peuple* : ces mots paraissent avoir été empruntés du psaume 95, v. 14. Ils ne font point un mauvais sens ; mais comme ils ne se trouvent ni dans l'hébreu, ni dans la Vulgate, ni même dans tous les exemplaires grecs, ils ne peuvent être regardés ici comme faisant partie de la parole de Dieu.

Cette expression, *au-dessus de tous les dieux*, signifie que le Seigneur l'emporte infiniment sur tous ceux à qui l'on a donné le nom de *dieux*, comme les divinités des gentils, les anges, les rois, les magiciens, etc.

On voit que le Prophète commence à rendre ici raison des hommages que nous devons au Seigneur. D'abord, dit-il, c'est le grand Dieu, l'Éternel, le grand Roi, le Dominateur de tous les grands. Ce serait peu de chose, ou plutôt ce ne serait rien, que Dieu fut au-dessus des dieux de la gentilité, qui n'étaient que des idoles sans sentiment ; mais on déclare que sa grandeur surpasse celle de tous ceux qui portent le nom de dieux, même dans l'écriture, et qui sont revêtus de quelque dignité, comme les anges, les rois, etc. On doit respecter ces puissances, parce qu'elles tiennent leur autorité de Dieu ; mais la culte suprême est dû à Dieu, leur créateur et leur maître.

## RÉFLEXIONS.

Rien n'est plus important, pour bien prier, que de concevoir d'abord de grandes idées de Dieu. Quand on a une grâce à solliciter auprès d'un grand prince, perd-on de vue sa haute dignité, et ne proportionne-t-on pas son discours et sa supplique au degré de puissance et de grandeur qu'on reconnaît en lui ? Mais, quand on se présente devant Dieu, pense-t-on à ses titres suréminents ? songe-t-on qu'on parle à l'Éternel, au Roi du ciel et de la terre, au maître unique des rois et des peuples ? L'Église emploie dans ses saints offices les prosternations, les genuflexions, les encensements, les cérémonies majestueuses ; elle recommande le silence, le recueillement ; elle consacre tous les ornements du saint culte, tous les ministres destinés à approcher des autels : c'est parce qu'elle a conçu dès son origine une haute idée de la grandeur de Dieu ; et tous les décrets qu'elle a publiés pour maintenir l'ordre, la décence, la splendeur dans le service divin, avertissement sans cesse ses enfants de ne porter en la présence de Dieu que les sentiments d'une profonde vénération. Cette sainte mère des fidèles est témoin tous les jours de leurs négligences sur ce point, de leurs irrévérences même ; elle en gémit ; elle sait que ce sera la matière d'un jugement terrible au jour des vengeances.

## VERSET 4.

Le sautier romain porte : *Il comble, ou il considère la hauteur des montagnes.* Notre Vulgate est ici conforme à l'hébreu et au grec, dont le sens est plus beau ; car il y a plus de grandeur à être le maître des montagnes qu'à les voir simplement.

Dans l'hébreu, au lieu des *confins* de la terre, on a les *profondeurs*, au lieu des *secrets* de la terre. Mais il faut observer que comme le Prophète fait une proposition générale, il entend toutes les dimensions de la terre, et par conséquent aussi ses profondeurs ; car la terre, et ses limites en profondeur comme en longueur et en largeur. Le mot hébreu signifie proprement *tout ce qu'on peut rechercher dans la terre.* Or, toutes ses dimensions peuvent être l'objet de ces recherches.

Dans ce verset, le Prophète ajoute une seconde raison pour engager les fidèles à honorer le Seigneur, comme il mérite de l'être ; c'est que tout est en sa présence, les profondeurs même de la terre et les sommets des montagnes. Il n'insiste pas sur ses hauteurs des montagnes, et le mot hébreu signifie proprement les *luminosités* ; mais tous les interprètes conviennent que c'est ici un terme métaphorique que le Prophète emploie, pour faire entendre les montagnes les plus hautes ; car ce sont celles qui fatiguent le plus ceux qui veulent les franchir.

## RÉFLEXIONS.

C'est une grande expression que celle-ci : *La terre avec toutes ses dimensions est dans la main de Dieu.* Ne semble-t-il pas que ce globe, qui nous paraît si considérable et si rempli de merveilles, soit comme un atome, si on le compare à la puissance de Dieu ? Depuis la création du monde les hommes avec toutes leurs recherches ne sont point parvenus à sonder la terre jusqu'à son centre, ni à atteindre les points précis de ses extrémités. Ils ont imaginé des théories sans nombre pour expliquer la construction de cette planète, pour tâcher de deviner les révolutions qu'elle a essuyées, pour rendre raison de ses mers, de ses continents, de ses îles, de ses feux souterrains, de ses volcans, de ses tremblements, de ses productions variées comme à l'infini. On n'en a trouvé de certain, et quel système n'a pas été combattu par des raisons du moins aussi fortes que celles qui l'appuyaient ? Tous ces grands objets de la curiosité des hommes sont en la main de Dieu, qui s'en joue, pour ainsi dire, et comme l'Écriture s'en exprime : *Qu'il y a d'étonnant, c'est que la plupart de ceux qui ont passé leur vie à faire des recherches en cette matière, n'en ont pas été des adorateurs plus fidèles, des*

esprits plus pénétrés de respect à l'égard de Dieu. Ils ont traité ces questions indépendamment de celui dont la puissance se manifestait partout, et ils n'ont pensé à cet ouvrage immense de ce monde visible, sans s'élever à l'immortel auteur qui le porte dans ses mains.

## VERSET 5.

Le texte et les versions sont tout-à-fait conformes. Le Prophète énonce une troisième raison pour élever les hommes à rendre le culte suprême à Dieu ; c'est que la mer lui appartient comme l'ouvrage à son auteur ; c'est que la terre a été formée de ses mains.

La mer est placée ici avant la terre ou l'élément sec, comme porte le texte, parce que dans l'ordre de la création, telle que la raconte Moïse, Dieu rassemble les eaux avant que la terre parût sèche. On voit encore ici la création proprement dite ; car le Psalmiste dit que Dieu a fait la mer, et que ses mains ont formé ou fondé la terre. Si l'on disait que de ce texte il s'ensuit seulement que Dieu a formé la terre comme élément sec, et non qu'il a produit la matière qui compose ce globe, il serait aisé de répondre en rappelant le récit de Moïse : car celui-ci dit d'abord que Dieu fit la terre ; elle n'était pas alors l'élément sec, elle ne le fut qu'au troisième jour. Donc ce que Dieu fit d'abord ou au commencement était la matière même de la terre, ou de l'élément sec. Dira-t-on encore qu'il se servit d'une matière antécédente pour en former ce premier état de la terre ? Mais dans ce premier état, tout était, selon Moïse, informe et dans la confusion. Apparemment que la matière antécédente qu'imaginent les adversaires de la création proprement dite, aurait bien été par elle-même dans cet état, sans que Dieu prit la peine de l'y mettre. Enfin si l'on dit qu'il ne paraît pas de Dieu d'avoir produit une matière confuse et informe, le répondrait que cela ne serait pas digne de lui s'il l'avait laissée en cet état ; mais qu'il avait voulu montrer aux anges et aux hommes l'ordre et le progrès de son ouvrage, il convenait de commencer par l'état où il n'y avait point d'ordre encore. D'ailleurs n'est-il pas indécemment de vouloir sonder les desseins de cet être infini dans sa sagesse comme dans sa puissance ? Ne nous suffit-il pas de nous convaincre, tant par la raison que par le récit des saints livres, que Dieu n'a travaillé que sur une matière qu'il avait produite lui-même, et qui n'existait pas avant qu'il la fit exister ? Je dis que la raison nous éclaire sur cette vérité ; car il n'y a rien de plus absurde que l'hypothèse d'une matière éternelle et existante par elle-même, indépendamment d'un auteur intelligent.

## RÉFLEXIONS.

Le Prophète veut engager les hommes à rendre au Dieu suprême le culte qui lui est dû. Il l'a d'abord représenté comme supérieur à toute puissance, comme régnant avec empire sur tous les êtres, comme tenant en sa main la terre et tout ce qu'elle renferme. Tout ceci n'était encore, pour ainsi dire, que le domaine de Dieu ; il montre présentement que tout lui appartient à titre de production, en sorte que rien n'existerait sans lui. Il parle de la mer, parce que les hommes en tirent de grands avantages ; il parle de la terre, parce que c'est elle qui nourrit le genre humain. Ainsi, la reconnaissance nous impose encore l'obligation d'honorer l'auteur de ces bienfaits.

Dieu dit par la bouche d'Isaïe : *J'ai créé les cieux, j'ai formé la terre ; je suis l'auteur de cette demeure des hommes, je ne l'ai pas fondée en vain... Il faut que tout genou se courbe devant moi, et que toute langue jure par mon nom ; ce qui doit s'entendre du jurement fait avec révérence, avec justice et avec vérité. Ne semble-t-il pas que ces oracles de l'Esprit saint sont par rapport à la plupart des hommes comme des principes sans conséquence et des leçons sans utilité ? La première instruction qu'on nous donne, est que Dieu nous*

à créés pour le connaître et pour le servir. Dans la pratique, c'est la dernière qui se présente à notre esprit ; et nous sortons de ce monde sans avoir presque pensé à celui qui nous y avait placés pour lui rendre hommage.

## VERSET 6.

Le Prophète rappelle le commencement de son cantique, et ramène l'attention de son peuple, en lui présentant une nouvelle raison d'autant plus forte, qu'elle est personnelle à tous les hommes. *Adorons, dit-il, le Seigneur, prosternons-nous devant lui, pléurons en la présence de celui qui nous a créés.*

Les LXX et la Vulgate parlent ici de larmes, et l'on ne peut pas dire que ce mot soit déplacé ou peu convenable, puisque les hommes peuvent et doivent même allier les sentiments de leurs péchés aux actions de grâces et aux cantiques d'allégresse, lorsqu'ils se présentent devant le Seigneur. Combien de fois dans ses psaumes, le Prophète n'allie-t-il pas les témoignages de contrition aux démonstrations de sa joie vive jointe ? D'ailleurs n'y a-t-il pas des larmes dans la joie intérieure et le goût de la présence de Dieu font verser aux saints ? Il n'est donc pas nécessaire de reprocher à nos versions le terme *pleurons* qu'elles emploient.

Mais, dit-on, ce mot n'est pas dans le texte ; il porte, *fléchissons les genoux.* On lit en effet בָּרַכְוּ, et les défenseurs des versions croient que les LXX ont lu בָּרַכְוּ, sans tenir compte du *resch*, qui fait toute la différence de ces deux mots, et qui ne se trouve apparemment pas dans leurs exemplaires. Cette solution est d'autant plus plausible, qu'on ne voit pas pourquoi le Prophète ayant dit, *prosternons-nous*, aurait ajouté, *fléchissons les genoux*, ; car, selon les plus habiles hébraïstes, le verbe qu'emploie l'hébreu, et qu'on traduit, *prosternons-nous*, signifie proprement, *courber les genoux.* Ainsi ce texte dirait deux fois le même chose ; ce qui n'est point probable. J'ajoute cependant que le verbe בָּרַכְוּ, d'où vient le mot בָּרַכְוּ, signifie *bénir, fléchir les genoux*, et qu'il est aussi la racine d'un substantif qu'on rend par  *piscine ou abondance d'eaux.* Les LXX, sans lire autrement qu'il n'y a dans l'hébreu d'aujourd'hui, n'ont-ils pas s'attacher à cette dernière signification, transporter le mot *piscine* aux larmes que la piété fait couler quelquefois ?

## RÉFLEXIONS.

Cette raison, *Dieu nous a faits*, comprend en abrégé toute la religion. Elle est le fondement de la foi, l'appui de la confiance, le motif de la reconnaissance, l'aiguillon de l'amour. Tout ouvrage est cher à celui qui l'a fait ; mais quel ouvrage, ajoute S. Augustin, que celui qui est formé à l'image et à la ressemblance de son auteur ! Il faut donc, selon l'invitation du Prophète, nous approcher de celui qui nous a faits, lui rendre tous nos hommages, nous prosterner en sa présence, pleurer nos offenses, et demander grâce au pied de son trône. Il n'est aucun de nous qui n'ait déshonoré sa divine image ; nous ne pouvons la réparer de nous-mêmes, nous avons besoin qu'il relâche des traits trop souvent et trop long-temps effacés ; qu'il crée en nous, comme il nous l'a promis, un cœur nouveau, qu'il nous rende conformes au grand modèle qu'il nous a donné en la personne de son Fils.

On a écrit qu'il y avait bien peu d'esprits qui s'appliquassent à l'étude de l'homme ; c'est qu'il y en a bien peu qui se rappellent que Dieu les a faits, et comment il les a faits, et pourquoi il les a faits. Étrange situation que d'être au monde sans savoir pourquoi on y est, de dépendre à tout instant d'une puissance à qui l'on doit tout, et qui demandera compte de tout, sans penser à se la rendre favorable !

## VERSET 7.

Le Prophète touche de plus près encore les inté-



texte de S. Paul, au fond, elle n'est pas mauvaise; car Dieu ne cessait pas d'être près de son peuple, puis- qu'il faisait encore en sa faveur des prodiges, et qu'il châtiait encore ses révoltes.

Mais il y a dans le texte de S. Paul une différence qui paraît au moins assez peu considérable. On y lit, soi-même elle soit, soit dans le latin: *Is m'ont mis à l'épreuve, ils ont eu mes œuvres durant quarante années; c'est pourquoi j'ai été irrité contre cette nation.* En sorte que les quarante années se rapportent à ce qui précède, non à ce qui suit, comme dans le psame. Mais il y a quelques manuscrits grecs de l'Épître aux Hébreux, où l'on lit: *Pendant quarante années j'ai été irrité contre cette nation, sans, c'est pourquoi.* Et cette variante pourrait être la leçon primitive du texte de l'Apôtre, d'autant plus que quelques versets plus bas il dit: *Contre qui fu-irrité pendant quarante années? ce qui est tout-à-fait conforme à la leçon du psame.* Les deux leçons sont parfaitement bonnes; car il est vrai que les Israélites tentèrent Dieu, qu'ils mirent sa puissance à l'épreuve, qu'ils virent ses œuvres durant quarante années; et que pour cela Dieu fut irrité contre eux. Il n'est pas moins vrai que, ce peuple ayant tenté Dieu, mis sa puissance à l'épreuve et vu ses œuvres, Dieu fut irrité contre lui durant quarante années. Le courroux de Dieu dura autant que leurs révoltes, et celles-ci durèrent quarante ans, il y eut néanmoins des intervalles, et il y en eut aussi dans le courroux de Dieu.

C'est donc sans peine que l'Apôtre se concilie avec le Prophète, et l'un et l'autre rappellent aux Juifs de leurs temps respectifs, les mauvais procédés de leurs pères, afin de leur apprendre à se garantir des mêmes infortunes.

## RÉFLEXIONS.

On a observé que les Juifs ont murmuré deux fois contre Dieu en corps de nation et durant quarante années; la première fois dans le désert avant d'entrer dans la terre promise, et la seconde, depuis le commencement de la prédication de Jésus-Christ jusqu'à la destruction de leur ville sous Titus; car l'espace de temps est aussi à peu près de quarante années. Dans ces deux époques, quelques-uns n'ont point pris de part aux murmures, mais ce qu'il y a eu de plus considérable dans la nation a été rebelle. Dans la première, tous les Israélites au-dessus de vingt ans, hors Josué, Caleb et les Lévités, ont péri sans voir la terre promise; et dans la seconde, tous les Juifs, hors le petit nombre de ceux qui ont reconnu Jésus-Christ, se sont trouvés enveloppés dans le malheur de leur ville, ils sont tombés sous le fer de l'ennemi, ou ils ont été dispersés dans toutes les régions de la terre, hais, persécutés, et regardés comme l'opprobre du genre humain. La cause de ces deux catastrophes a été l'égarément du cœur. Il fut encore plus grand dans les Juifs contemporains de Jésus-Christ et des apôtres, que dans les Israélites sortis de l'Égypte. Les uns et les autres ont vu de grands prodiges; mais ceux qui opérés Jésus-Christ étaient plus touchants que ceux dont Moïse a été l'instrument et le ministre. D'ailleurs, la mission de Jésus-Christ était appuyée par toutes les prophéties; et toute l'histoire, toute l'économie de la loi déposaient en sa faveur.

Nous nous étonnons de ce double endurcissement, et nous ne sentons pas qu'à bien des égards nous sommes également coupables; peut-être même le sommes-nous encore plus, puisque tous les prodiges de la loi et de l'Évangile se rassemblent pour éclairer notre esprit, pour toucher notre cœur, pour nous inspirer de la crainte, si nous sommes rebelles aux volontés de Dieu et de Jésus-Christ. Combien parmi nous résistent depuis quarante années à la voix du Seigneur! Attendent-ils encore quarante années pour rentrer en eux-mêmes? Mais dans cet intervalle le moment des vengeances arrivera, on ne verra point

la terre promise, on verra la destruction de tout ce qu'on est et de tout ce qu'on possède. Plus d'aujourd'hui que celui d'une éternité de supplices. Voilà la terre de nos égarements.

## VERSET 11.

La première partie du verset appartient, dans l'hébreu et dans le grec, au verset précédent, mais cela ne change rien au sens. Dans l'hébreu il y a *et*, qui peut signifier *quibus, scilicet, propterea*; ainsi trouve-t-on des exemplaires grecs qui portent *et*, et d'autres *et*, au moins dans l'Épître aux Hébreux: notre Vulgate porte *et*, et; le Psautier romain, *quibus, et*; l'Épître aux Hébreux, *scilicet*, en deux endroits, et *quibus* dans un autre. Toutes ces leçons sont bonnes, et répondent à l'hébreu.

Si *introduit in requiem meam* est un hébraïsme qui équivalait à, non introduit in requiem meam: cette formule de serment est fort commune dans l'Écriture. On ne trouve point en termes exprès ce serment de Dieu au livre des Nombres, chap. 14, mais un autre équivalent, qui porte que tous les Israélites murmuraient et âgés de plus de vingt ans mourraient dans le désert, et ne verraient point la terre promise à leurs pères. David dit la même chose par cette expression: *Il n'entreront point dans mon repos.* Il lui importait pour son objet d'user de ces termes, car il voulait exhorter les Israélites de son temps à ne point endurcir leur cœur, s'ils voulaient entrer dans le repos du Seigneur; et c'est là l'article le plus essentiel de son psame.

Le Prophète, ou plutôt Dieu, qui parle par sa bouche, ne promet pas, en termes exprès, l'entrée dans le repos du Seigneur; mais il fait cette promesse équivalement, ou, si on veut, conséquemment. Car voici son discours: *Si vous entendez aujourd'hui la voix du Seigneur, n'endurcissez point vos cœurs, comme ont fait vos pères, à qui, ou, à l'égard de qui le Seigneur a fait serment de ne les point laisser entrer dans son repos.* En supposant que ces Hébreux à qui il parle se rendent dociles à cette voix, il est évident que la promesse d'entrer dans le repos du Seigneur est pour eux. S. Paul fait le même usage de ce repos dans les chapitres 3 et 4 de son Épître aux Hébreux.

Or, quel est ce repos dont parle le Prophète? Quand nous n'aurions pas l'Épître de S. Paul, on devrait toujours reconnaître que c'est le repos destiné aux justes dans la vie future; car David parlant aux fidèles de son temps, n'aurait point à leur promettre une entrée dans la terre promise qu'ils jouissaient; s'il les exhorte donc à être dociles à la voix du Seigneur, afin de pouvoir entrer dans son repos, il ne peut entendre que le repos de la céleste patrie. Mais comme on pourrait s'imaginer qu'il prophétise sur le retour des Juifs après la captivité de Babylone, l'Apôtre S. Paul exclut ce sens par l'usage qu'il fait de ce psame. Et voici, ce me semble, de quelle manière on peut démontrer ce point.

Ce grand apôtre voulait exhorter les Hébreux convertis à persévérer dans la foi de J.-C. malgré les traverses qu'on leur suscitait, et il emploie à ce sujet les quatre derniers versets de notre psame. Il anime ces néophytes par la promesse d'entrer un jour dans le repos du Seigneur, lequel est évidemment la récompense céleste. Il fallait leur prouver qu'il y avait véritablement un repos à attendre après cette vie, et que ce repos était le repos du Seigneur, ou le repos dans le sein de Dieu. Il se sert pour cela de l'autorité de Dieu même parlant par la bouche de David, et il dit: Dieu a promis aux Hébreux du temps de David de leur admettre dans son repos, s'ils sont dociles à sa voix; il leur a fait cette promesse, en leur rappelant la punition de leurs pères, qui n'étaient point entrés dans le repos de la terre promise, à cause de leur endurcissement. Il ne leur parlait assurément pas du repos dans cette terre, comme devant être la récompense de leur fidélité et de leur obéissance; car plu-

sieurs siècles s'étaient écoulés depuis que Josué avait introduit dans la terre de Chanaan ceux des Israélites qui n'avaient pas été compris dans le serment de Dieu. Il restait donc un autre repos que les Hébreux du temps de David devaient attendre, et non-seulement eux, mais leurs successeurs héritiers de leur fidélité. Or, vous, repréentait l'Apôtre, vous qui avez cru en J.-C., qui êtes entrés dans son alliance, vous devez à plus forte raison attendre ce bienheureux repos, qui ne peut être que la céleste patrie.

S. Paul avait si fort à cœur de bien inculquer la foi de ce repos dans l'esprit des Hébreux convertis, qu'il distingue trois sortes de repos énoncés dans l'Écriture. Le premier, qui fut le repos où Dieu entra après avoir consommé tous les ouvrages de la création; ce n'est pas de ce repos, ajoute-t-il, que Dieu parla par la bouche de David. Ce repos avait eu lieu à la fin des six premiers jours du monde, et il ne regardait pas les Israélites. Le second repos est celui que Dieu avait promis à son peuple dans la terre promise, après l'avoir tiré de l'Égypte; ce n'est point encore, continue l'Apôtre, de ce repos que parle le Seigneur dans le psame de son Prophète: car les événements étaient passés depuis plusieurs siècles, et ce n'était plus le temps d'exhorter les contemporains de David à y entrer. Le troisième repos est donc celui dont il est parlé dans le psame, et c'est le seul qu'on peut proposer aux fidèles de ce temps-là; je vous le propose aussi, concluait l'Apôtre en termes équivalents, et je vous conjure de ne vous pas rendre indignes, par l'endurcissement de vos cœurs, d'y entrer un jour: mais quel est ce repos, sinon celui de l'éternelle félicité promise aux justes?

Le raisonnement de l'Apôtre nous paraît perdre sa force, si Dieu inspirant son prophète a eu en vue le retour des Juifs après la captivité: car les Hébreux auraient pu répondre à S. Paul, que le troisième repos, indiqué selon lui par David, était le repos dans la Judée après le rappel des captifs de Babylone; et l'on ne voit pas ce que S. Paul aurait eu à répliquer. Il faut bien observer que cet apôtre ne conclut dans son raisonnement tout autre repos que celui de la vie future, et que la force de sa preuve consiste dans cette exclusion. Quand les prophètes ont deux sens littéraux, le second, et le plus sublime, n'exclut pas le premier; ainsi quand il est dit de J.-C.: *J'ai rappelé mon fils d'Égypte*, cela n'exclut pas le peuple d'Israël délivré aussi de cette captivité. Mais quand S. Pierre, au second chapitre des Actes, applique à J.-C. ce verset du psame 15: *Vous ne me laissez pas dans le tombeau, et vous ne permettez pas que votre saint s'oppose la corruption*; ce passage ne peut convenir qu'à J.-C., parce que le prince des apôtres exclut positivement David, dont les cœurs étaient encore dans le tombeau. Par la même raison, S. Paul excluant tout autre repos que celui de la vie future dont il veut principalement convaincre les Hébreux, il faut que les versets du psame dont il se sert ne se rapportent qu'à ce repos.

Il n'est pas nécessaire cependant que le psame soit prophétique dans les versets qu'emploie l'Apôtre. L'existence d'un état de bonheur dans la vie future, n'était pas une vérité nouvelle qu'il s'agit d'établir. Ce repos était promis aux justes de l'ancien Testament, quoique la pleine jouissance dût en être différée jusqu'à la résurrection de J.-C. Il suffisait pour le raisonnement de l'Apôtre, de faire voir que dans le psame, ce bienheureux repos était promis aux fidèles serviteurs de Dieu, et d'en conclure qu'à plus forte raison les Hébreux convertis devaient l'attendre. C'en était assez pour les exhorter à se rendre dociles à la voix de Dieu, et à persévérer avec constance dans la foi de J.-C. Les menaces contenues dans ce psame entraînaient parfaitement dans son objet, et l'exemple des anciens Israélites privés de l'entrée dans la terre promise, à cause de leur endurcissement, donnait beaucoup de force à son discours.

On dit que l'Apôtre s'est servi de ce psame dans le sens analogique, parce qu'il entend le repos, dont parle le Prophète, du repos de l'autre vie. Mais je rejette ce sens prétendu analogique, si l'on veut qu'il ne soit pas littéral, on fonde dans la lettre même du psame; si l'on prétend que David n'ayant parlé que d'un repos temporel, l'Apôtre a transposé son discours au repos éternel. Car en ce cas S. Paul n'aurait rien dit de solide aux Hébreux, en vertu des versets de ce psame; et ceux à qui il écrivait auraient pu nier ce qui est contenu dans la plus grande partie de ces chapitres 3 et 4, avec la même facilité qu'il en aurait eu à y raisonner comme il fait. S'il y a de l'analogie dans cet endroit de l'Épître aux Hébreux, parce que S. Paul y parle de la vie future et de la rétribution de ce ciel, il y en a aussi dans le psame 94, parce que le Prophète indique pareillement un repos qui regarde l'état des justes dans une autre vie. J'ai cru devoir insister sur cet article, parce qu'il m'a paru très-peu développé, ou très-mal expliqué dans plusieurs commentaires, tant des Psames que de l'Épître aux Hébreux.

Je remarque que des protestants même traitent mieux ce point que quelques catholiques. Un Anglais, fort suspecté d'ailleurs de socinianisme, s'exprime ainsi dans son commentaire sur l'Épître aux Hébreux: *Certainement les expressions du Psalmiste font voir qu'il y a en vue le repos futur dans le ciel. Car, quand il avertit (les fidèles) de se garantir, par l'exemple de des autres Israélites, de cette menace: *J'ai fait serment dans ma colère qu'ils n'entreraient point dans mon repos*; il est naturel de supposer qu'il comprend le repos céleste dans son discours, comme s'il disait: De la même manière, Dieu fera serment de ne vous laisser jamais entrer dans son repos, si ce vous tenez la même conduite qu'eux. Or, ce repos ne pouvait être que celui du ciel; car, comme le même auteur l'observe très-bien, *Dieu parlant par la bouche de David, ne pouvait pas inviter les Israélites d'entrer dans le repos de Chanaan, où ils étaient depuis longtemps*; et cet Anglais ajoute encore: *Qu'il est fort raisonnable de penser que la possession de la terre de Chanaan était un type et une figure du repos céleste, et que les Juifs eux-mêmes étaient dans cette persuasion, comme la fait voir un autre Anglais nommé Ainsworth, sur le chapitre 12 de la Genèse. (Jacques Peirce, paraphrase sur l'Épître aux Hébreux, p. 78.)**

## RÉFLEXIONS.

La cause principale de l'égarément des hommes, est de ne pas connaître les voies de Dieu. Ce mot est d'une étendue que je ne puis expliquer. Les voies de Dieu sont sa loi, tant naturelle qu'écrite; les voies de Dieu sont ses inspirations et les touches de sa grâce; les voies de Dieu sont l'imitation constante de J.-C., qui a dit de lui-même qu'il est la voie et la porte par où il faut entrer; les voies de Dieu sont la connaissance de notre misère et la persuasion intime de notre faiblesse; les voies de Dieu sont la fuite du monde et l'éloignement de tout ce que le monde aime et admire; les voies de Dieu sont l'esprit de solitude et la pratique de l'oraison; les voies de Dieu sont l'annonciement des humiliations, des souffrances, de la pauvreté. Les saints ont connu ces voies, ils y sont entrés, et elles les ont conduits au repos de Dieu.

Le Seigneur, par la bouche de son Prophète, termine ce cantique par la promesse du repos éternel, par la menace de ne point admettre les rebelles dans ce repos; enfin, par le serment solennel d'accomplir sa promesse et d'exécuter ses menaces. Comme je ne puis douter de la vérité et de l'authenticité d'un serment émané de la bouche de Dieu, je ne puis non plus tergiverser sur l'effet qu'auront ses promesses et ses menaces; et comme ses promesses doivent avoir pour terme le repos éternel, aussi ses menaces doivent se consumer par des châtimens sans fin. Si la récompense n'était pas éternelle, ce ne serait plus le repos

de Dieu; et si les châtimens étoient bornés dans leur durée, ceux qui les auraient mérités entreraient un jour dans le repos de Dieu: l'une et l'autre supposition sont impossibles. Ne doutez pas, disait saint Augustin, du repos, de la félicité, de l'éternité, de l'immortalité, si vous êtes fidèles à la loi de Dieu; et ne doutez pas non plus de la mort éternelle, du feu éternel, de la damnation en la compagnie des démons, si vous transgrez cette loi. Le serment de Dieu regarde ces deux termes.

1. *Canticum ipsi David, quando domus edificabatur post captivitatem.* 1 Paral. 16, 23. XCV.

Hebr. XCVI.

2. Cantate Domino canticum novum; cantate Domino, omnis terra.
3. Cantate Domino, et benedicite nomini ejus; annuntiate de die in diem salutem ejus.
4. Annuntiate inter gentes gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus.
5. Quoniam magnus Dominus, et laudabilis nimis; terribilis est super omnes deos.
6. Quoniam omnes dii gentium demonia; Dominus autem cœlos fecit.
7. Confessio et pulchritudo in conspectu ejus; sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus.
8. Afferte Domino, patriæ gentium, afferte Domino gloriam et honorem, afferte Domino gloriam nominis ejus.
9. Tollite hostias, et introite in atria ejus; adorate Dominum in atrio sancto ejus.
10. Commoveatur à facie ejus universa terra: dicite in gentibus quia Dominus regnavit.
11. Etiam corruerit orbem terræ, qui non commovebitur: iudicabit populos in æquitate.
12. Latentur cœli, et exultet terra; commoveatur mare, et plenebitur ejus: gaudebunt campi, et omnia quæ in eis sunt.
13. Tunc exultabunt omnia ligna sylvarum à facie Domini, quia venit, i quoniam venit iudicare terram.
14. Iudicabit orbem terræ in æquitate, et populus in veritate sua.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTICUM IPSI DAVID (1). Titulus nullus

(1) Hic Psalmus pars est carminis longioris, quod David composuit, cum arcam legis ex ædibus Obedomi solenni paratâ deduceret, et in arca sua Sanctificata in sede et paratâ collocaret. Legitur hoc carmen, 1 Chron. 16, 8 ad 26, et particula quæ hunc Psalmum constituit, vers. 25 ad 54, ibidem, in quâ tamen nonnulla mutata sunt et accommodata solemnitati cui fuit destinata. Non enim videtur repudianda esse traditio quæ conservata est in Græcâ versione, adhibitum fuisse hunc Psalmum in dedicatione templi secundi post reditum ex Babylonicis exilio, *see de sacris scripturis veteris testam. antiquariis*. Rectè quoque ibidem additur: *23, et 24, et 25*. Quippe David verò auctor ejus dicitur, cujus verba sunt omnia, ut ex laudato Chronico loco constat. Presules verò Judæorum rediunt ex Babylonicis exilio quædam in eis consilio suo accommodatè immutarunt. Talis cæto est Psalmus 108, ex Davidico 62 et 55, ab aliquo rhapsodo consutus, et diverso tempore accommodatus. Quando enim non habuerunt poetas, qui peculiare Psalmos facerent, apparatus eos tales rhapsodias usurpasse. Nostrium Psalmum cum Chronico libro comparavit, atque de utriusque editionis discrepantiis disputavit G. B. Reddingius in *Observat. philologico-crit. de Psalmis his editis*, p. 94, seqq. (Rosenmuller.)

1259

PSAUME XCV.

1. Chantez à la gloire du Seigneur un canticum nouveau; peuples de toute la terre, chantez les louanges du Seigneur.
2. Chantez le Seigneur, et bénissez son nom: annoncez de jour en jour le salut qu'il nous a donné.
3. Annoncez sa gloire parmi les nations, faites connaître à tous les peuples ses merveilles.
4. Car le Seigneur est très-grand et très-digne d'hommages: il est plus redoutable que tous les dieux.
5. Que sont les dieux des nations, sinon des démons? mais le Seigneur a fait les cieux.
6. La gloire et la beauté sont en sa présence; la sainteté et la magnificence sont dans son sanctuaire (ou font l'ornement de son sanctuaire).
7. Rendez au Seigneur, familles des nations, rendez au Seigneur la gloire et l'honneur, rendez au Seigneur la gloire qui est due à son nom.
8. Préparez des offrandes, et entrez dans le parvis de son temple: adorez le Seigneur dans sa sainte maison.
9. Que toute la terre tremble en sa présence: dites parmi les nations: Voilà le Seigneur qui régit.
10. Il va affermir la terre, elle ne sera plus ébranlée: il jugera les peuples selon les règles de la plus exacte justice.
11. Que les cieux se réjoissent, et que la terre tressaille de joie; que la mer et tout ce qu'elle renferme soit ébroulé: les campagnes et tout ce qui les habite, feront écarter leur allégresse.
12. Alors tous les arbres des forêts seront transportés de joie à la présence du Seigneur, parce qu'il paraîtra, et qu'il paraîtra pour juger la terre.
13. Il jugera le monde avec équité, il jugera les peuples selon la vérité de sa parole.

Hebraïcis, sed rectè additus, ut post captivitatem Babylonicam Judæi intelligerent sibi Christum fuisse expectandum. Agit enim de Ecclesie per illum adificatione, et mundi correctione, sive restauratione. In lib. 1 Paral. 16, 25, et seq. conjungitur cum Psal. 104, de reductione aræ ex domo Obedomi Jerusalem: è quo Thalmudici putant fuisse resectum, et paucis immutatis hæc relatum, super colligendis per Messiam exitis et captivitatibus.

VERS. 2. — CANTATE DOMINO CANTICUM NOVUM. Apostrophæ ad totius orbis incolas, quâ tacita ipsorum ad Deum Christumque ejus, idolis repudiatis, conversio includitur. NOVUM, ob novum Dei beneficium, de spirituali præsertim liberatione à peccato, Satanâ, morte, inferno. Opponitur canticum Mosæico de corporali liberatione à captivitate Ægyptiâ, quod præinde vetus est canticum, et veteris testamenti. NOVUM etiam notat exquisitum, pulchrum, elegans, pretiosum, ut solent esse novâ comparatione veterum, ut in Apocalypsi 2, 7: *Vincenti dabo nomen novum, etc. Nova Jerusalem*, ibid. 21, 2, et, *nomen novum et, ibid.,*

c. 5, 9, et 2 Pet. 15, 15, *ode nova*. Quò fortassè pertinet illud, *faciam cœlos novos et terram novam* ibid. 21, 1, quando orbem renovabit, et splendidiorem pulchrioremque efficiet. Deus autem toto hoc Psalmo de Christi personâ dicitur.

VERS. 5. — CANTATE DOMINO, ET BENEDICITE. TER REPETITUM, triplicem personarum in unâ Dei essentiâ distinctionem designat, Euthymius, ut et *afferte* sive *habu*, vers. 8. *De die in diem* quotidie salutem quam ille attulit.

VERS. 4. — ANNUNTIATE INTER GENTES. Vocatio gentium præcitur per Judæos, id est, Apostolos, primosque Christi discipulos, qui de circumcisione, sive de semine Israel existerunt. Evangelizate, 6 Judæi (jam enim ad illos apostrophe dirigitur), gentibus gloriam Domini et miracula. Aliqui mirabilia ad humani generis admirandam redemptionem et collectionem in unam Ecclesiam restringunt. Hic et sequens versus legitur in lib. 1 Paral. 16, 24, 25. *Vel inter gentes et in populo*, idiotismus, qualis infra, Psal. 150, 4, 6 vos gentes, 6 vos populi, 6 vos qui estis inter gentes et in populo, sive de gentium et populorum numero, ut infra, vers. 10: *Dicite in gentibus*.

VERS. 5. — QUONIAM MAGNUS DOMINUS. Quoniam tam versu hoc quàm sequenti duobus modis potest intelligi: Continuativè, ut construat cum superiore verbo, *annuntiate*, quòd magnus est Dominus. Prædicatè cum esse magnum, laudabilem, terribilem. Annuntiatè omnes deos gentium esse demonia, etc. Vel causalitè, ut sit ætiologia præcedentium: Annuntiate gloriam ejus; nam est magnus, etc., nam multa in eo sunt quæ laudem maximam mereantur, nempe ea quæ tribus versibus persequitur. SUPER OMNES DEOS, gentium scilicet, per hypozyma, contra omnia idola terribilibus omnibus demonibus tremendus. Nam eos profiggibit. SUPER etiam ultra significat. Est idolis terribilior. Se per deos intelligere idola sive demonia à paganis sub nomine Jovis et similium culta, mex docet, non ut aliqui, angelos, et principes hujus mundi sive magistratus.

VERS. 6. — QUONIAM OMNES DII GENTIUM DEMONIA. Deiculi propriè, dii exigue virtutis, vel nihili, nullius potestatis, Psal. 52, 88, 101, 105. Doctè autem ita verterunt, ut docerent deos gentium verè esse diabolos, non bonos aliquos spiritus sive angelos, hunc locum per alterum explicantes. Nam infra, Psal. 105, 36, aperit eos David appellat *sedim*, id est, diabolorum receptacula, et tanquam corpora. Hinc Clemens in *Protop.* citat: *Omnes dii gentium demoniorum sunt idola. Item ut contemptum mitteret quod sibi demones arrogabant: vel quia piis nihil prodesse, aut obesse possunt, ut docetur ab Apostolo, 1 Cor. 8, 4: Idolum nihil est in hoc mundo; et 1 Cor. 10, 4: Idolum non est aliquid, id est, nullius contra sanctos potestatis. Contra maligni spiritus se demonia et demones inscribebant, quasi divinos et admirandos. Nam, ut in pravam partem perpetuò sumuntur apud sacros pro malignis et apostaticis mentibus, que sum demones principatum, in quo fuerant à summo Deo*

collocatæ; ita apud profanos in excellentem. Quare apud Aristotelem *de meteoris* pro divino et admirando, et apud Platonem *de legibus*, pro sapiente universi moderatore. Nempè impuri illi spiritus suam infelicitatem celantes, sibi omnem admirabilitatem divinitatemque tribuebant, imò verò et omnium rerum scientiam, ac reliqua Dei propria. Nam *hæc est deus* se diolos aiebant, ut narrat Eusebius, lib. 4 *Præp. Ex quo factum*, inquit, *ut apud nos nomina ista semper malè sonent, neque ullum bonum demonem nostræ dicant Scripture*.

VERS. 7. — CONFESSIO ET PULCHRITUDO IN CONPECTU EJUS. LAUS metonymicè, laudis et confessionis materia. Omnia sunt laudabilia, laudis, pulchritudinis, gloria, majestatis coram ipso plena sive apud ipsum: ipse est maximè laudabilis, pulcherrimus, sanctissimus, magnificentissimus, quoniam gloriosè vicit diabolum et mortem, resurgendo. Vocem *hodie* Septuaginta solent deducere à *hoda*, *confessus est*, in hiphil. Recentiores malunt hæc esse radicale, et significare gloriam, majestatem. SANCTIMONIA, *hor*, fortitudo, potentia. IN SANCTIFICATIONE EJUS, in sancta ejus majestate, id est, in ipso qui est sanctus; Gall., *en sa sainteté*; ut proximè in *conspectu ejus*, in facie ejus; et supra, vers. 5, *nomini ejus*. Nam sic circumloquuntur Deum honoris causâ, ut eum pontificem Sanctitatem vocamus, regem Majestatem. Alii, in loco ejus sancto, sive ille sit cœlum, sive templum. Nam Kimhi per sanctificationem, cœlum intelligit: alii, templum, vel Ecclesiam, in quâ etiam omnia sunt sancta, potentia et magnificentia plena ob sacramenta, verbum Dei, gratias quæ illic copiosè conferuntur et elucet; denique quia perfectâ sanctitate et vitâ æternâ eam donabit. Hebraicè, *mihdas*, sanctuarium, locus Deo dicatus, quem etiam sanctificationis vocabulo nostri interpretes donant, ut Jerem. 51, 51: *Venerunt alieni super sanctificationem domus Domini*, id est, sanctuarium, et 1 Mach. 1, 25: *Antiochus intravit in sanctificationem cum superbâ magnâ*, Psal. 77, 69, *sanctificium*, quòd in eo oporteat omnia sancta esse, pura, nitida et magnifica.

VERS. 8. — AFFERTE DOMINO, PATRIS GENTIUM. Hic duo versus repetuntur è Psal. 28, vers. 4 et 2. Sunt autem prophetici de vocatione gentium. PATRIS. Hic non est vox Latina, sed Græcæ, *πατρις*, id est, familie, tribus, cognationes, ut et Hebraicè sonant. *AFFERTE*, tribuite ponderosè unde *uhad*,onus, pondus portate, onus imponite prope. Sic loquitur, ut significet Deum non modo honore et gloria afficiendum, sed etiam re, opibus et bonis, juxta illud: *Non apparbis in conspectu meo vacuus*. Ternarius numerus est sacer ob mysterium sanctissimæ Triadis. Ideò enim eo Scriptura gaudet. NOMINI, (et) NOMINI EJUS. Assyntheton inter duo crebrum. Masorecæ ponunt in genitivo: *Gloriam nominis ejus*, quam nomen ejus, id est, ipse meretur. Gloriam nominis ejus debitam. Pro gloria et majestate nominis ipsius cum celebratè et colite.

VERS. 9. — TOLLITE HOSTIAS, ET INTROITE, ferte, elevate, attolite propriè. HOSTIAS. Vox *minha*, furtum et sacrificium farinaceum propriè significat. Nempè